

**1523 Consulting**

EURL au capital de 300 euros

Siège social : 11 rue de la grande chaumière 75006 Paris

878456243 RCS Paris

(La « **Société** »)

---

---

**RAPPORT DE GESTION EN VUE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 15 OCTOBRE 2023**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 Octobre 2023**

Le 15 Octobre 2023, l'assemblée de l'Associé unique de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Fermeture de l'ancien établissement

Ben Sussan Raphael, résidant au 7 rue Chasseloup-laubat 75015 Paris, ci-nommé l' « **Associé** », est propriétaire de l'intégralité des 300 parts sociales composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par Ben Sussan Raphael (le « **Président** »), gérant de la Société / président de la Société, lequel constate que l'Associé unique possède la totalité des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés à l'Associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 11 rue de la grande chaumière 75006 Paris, au 7 rue Chasseloup-Laubat 75015 Paris, et ce à compter du 15/10/2023.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier les statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

«

#### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé : 7 RUE CHASSELOUP-LAUBAT 75015 PARIS*

»

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Associé unique décide de la fermeture de l'ancien établissement et siège, situé au 11 rue de la grande chaumière 75006 Paris.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BEN SUSSAN RAPHAEL', written in a cursive style.

---

**BEN SUSSAN RAPHAEL**

Associé unique & gérant